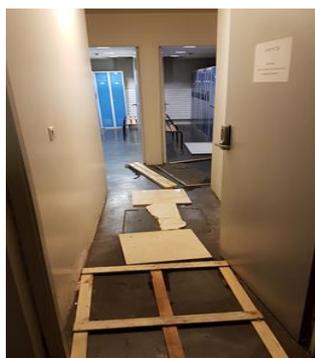


RISQUE ET URGENCE SANITAIRE :

LE PERSONNEL DILT, DDCT, DPSP DE LA MAIRIE DU 19^{ème} IMPACTES



Suite à la visite de la **CFDT** après un appel de détresse du personnel de la mairie du 19^{ème}, nos représentants CHSCT se sont rendus en urgence sur place pour constater une inondation quotidienne causée par des refoulements d'eau usée des égouts avec une odeur pestilentielle dans les locaux sociaux, les sanitaires et les douches du personnel le tout bien sur situé en sous sol!

Force a été de constater que depuis une semaine, au mépris de toutes règles d'hygiènes et de précautions sanitaires les agents d'entretiens de la DILT recevaient la consigne de leur hiérarchie d'éponger ces dégorgements d'égout et ceci en total désaccord des règles émises par l'accord Santé, Sécurité au Travail dont la **CFDT** et la municipalité sont signataires !



Un signalement sur registre d'hygiène et de sécurité ainsi qu'un signalement des représentants **CFDT** directement auprès de Monsieur GREGOIRE adjoint au maire ont été effectué et



la **CFDT** a constaté l'extrême rapidité de réaction de la municipalité pour retirer ces agents de tous risques sanitaires en leur formulant la consigne de ne plus intervenir sur ces dégorgements d'égouts !

Seuls les services spécialisés ou les entreprises agréées avec un protocole stricte d'hygiène et sanitaire clairement formalisé sont habilités à intervenir sur ce genre d'incidents !!!

La santé et la protection des agents toutes directions confondues n'est pas marchandable! La **CFDT** restera et en sera la garante et ceci quelles que soient leurs fonctions !

Pourquoi la ville de Paris serait-elle incapable ou dispensée de respecter ce que précisément elle a signé !

Octobre 2016